COVID 19

ALLIANCE SAISIT LE PREMIER MINISTRE

ALLIANCE continue son combat et saisit en urgence le Premier ministre :

- ***Reconnaissance de l'imputabilité et de la maladie professionnelle pour les policiers qui ont été détectés positifs au covid 19 ou qui ont développé les symptômes de la maladie.***

- ***Généralisation du port du masque pour tous les policiers en mission comme le préconise l'académie de médecine pour tout le monde.***

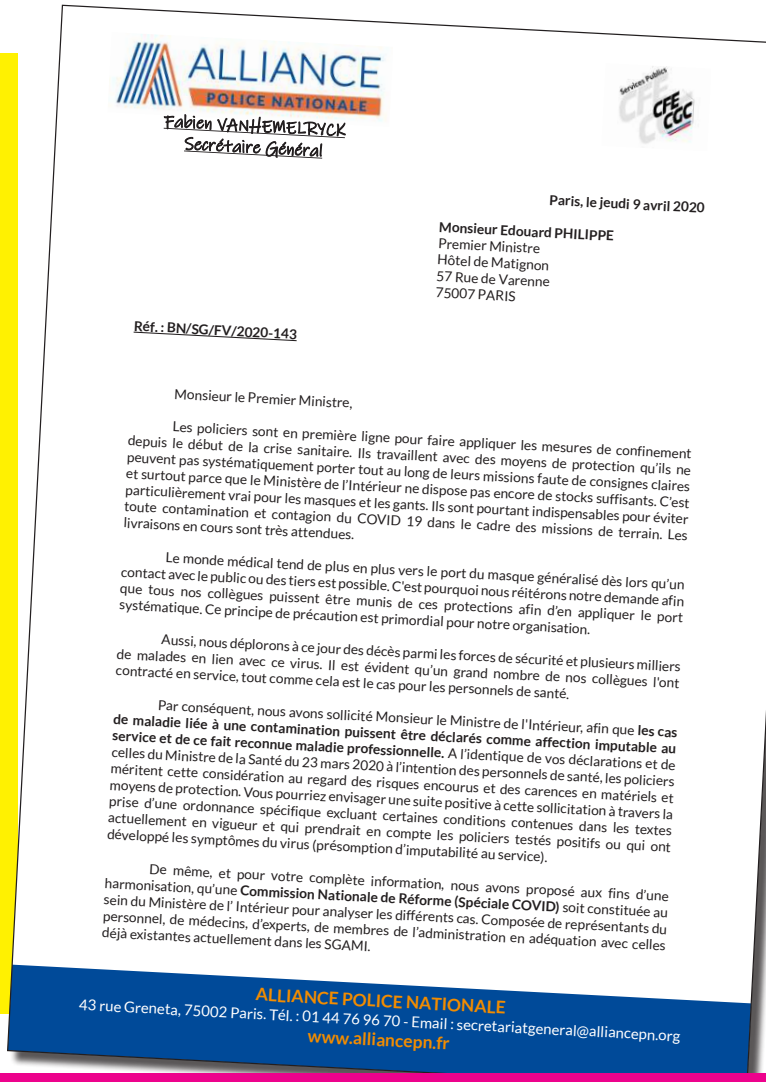

ALLIANCE POLICE NATIONALE

Services Publics CFE CGC

Fabien VANHEMELRYCK
Secrétaire Général

Paris, le jeudi 9 avril 2020

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 Rue de Varenne
75007 PARIS

Réf. : BN/SG/FV/2020-143

Monsieur le Premier Ministre,

Les policiers sont en première ligne pour faire appliquer les mesures de confinement depuis le début de la crise sanitaire. Ils travaillent avec des moyens de protection qu'ils ne peuvent pas systématiquement porter tout au long de leurs missions faute de consignes claires et surtout parce que le Ministère de l'Intérieur ne dispose pas encore de stocks suffisants. C'est particulièrement vrai pour les masques et les gants. Ils sont pourtant indispensables pour éviter toute contamination et contagion du COVID 19 dans le cadre des missions de terrain. Les livraisons en cours sont très attendues.

Le monde médical tend de plus en plus vers le port du masque généralisé dès lors qu'un contact avec le public ou des tiers est possible. C'est pourquoi nous réitérons notre demande afin que tous nos collègues puissent être munis de ces protections afin d'en appliquer le port systématique. Ce principe de précaution est primordial pour notre organisation.

Aussi, nous déplorons à ce jour des décès parmi les forces de sécurité et plusieurs milliers de malades en lien avec ce virus. Il est évident qu'un grand nombre de nos collègues l'ont contracté en service, tout comme cela est le cas pour les personnels de santé.

Par conséquent, nous avons sollicité Monsieur le Ministre de l'Intérieur, afin que **les cas de maladie liée à une contamination puissent être déclarés comme affection imputable au service et de ce fait reconnue maladie professionnelle.** A l'identique de vos déclarations et de celles du Ministre de la Santé du 23 mars 2020 à l'intention des personnels de santé, les policiers méritent cette considération au regard des risques encourus et des carences en matériels et moyens de protection. Vous pourriez envisager une suite positive à cette sollicitation à travers la prise d'une ordonnance spécifique excluant certaines conditions contenues dans les textes actuellement en vigueur et qui prendrait en compte les policiers testés positifs ou qui ont développé les symptômes du virus (présomption d'imputabilité au service).

De même, et pour votre complète information, nous avons proposé aux fins d'une harmonisation, qu'une **Commission Nationale de Réforme (Spéciale COVID)** soit constituée au sein du Ministère de l' Intérieur pour analyser les différents cas. Composée de représentants du personnel, de médecins, d'experts, de membres de l'administration en adéquation avec celles déjà existantes actuellement dans les SGAMI.

ALLIANCE POLICE NATIONALE
43 rue Greneta, 75002 Paris. Tél. : 01 44 76 96 70 - Email : secretariatgeneral@alliancepn.org
www.alliancepn.fr

ALLIANCE une seule priorité : la sécurité et la santé des Policiers

ALLIANCE POLICE NATIONALE
RENOUVEAU DÉTERMINATION EXIGENCE
LE BUREAU NATIONAL
Le 09 AVRIL 2020